



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies
et auprès des institutions spécialisées à Genève

**WG UPR 17 –
Arabie saoudite
Intervention de la Belgique**
Date: 21 octobre 2013

Monsieur le Président,

La Belgique salue les efforts déployés par l'Arabie saoudite pour donner suite aux résultats du premier examen, notamment dans le domaine des droits des femmes. L'adoption récente d'une loi contre la violence domestique illustre ces efforts. Mon pays encourage la poursuite de telles mesures afin d'avancer vers une meilleure protection des droits humains.

Malgré ces développements positifs, plusieurs sujets de préoccupation subsistent pour mon pays, notamment en ce qui concerne la situation des femmes et des défenseurs des droits de l'homme.

Dans ce contexte, mon pays recommande à l'Arabie saoudite de:

R1 : prendre toutes les mesures nécessaires pour effectivement mettre en œuvre la loi contre la violence domestique.

R2 : mettre fin à toute forme de discrimination à l'égard des femmes, à la fois dans la législation et dans la pratique.

R3 : permettre l'enregistrement des ONG actives dans le domaine des droits humains, tant sur le plan juridique que sur le plan pratique.

R4 : respecter le droit à la liberté d'expression et d'association, et restreindre au strict nécessaire l'usage de poursuites pénales contre les personnes qui font usage de ces droits.

R5 : respecter le droit à la liberté d'association, en conformité avec la Charte arabe des droits de l'homme.

Je vous remercie Monsieur le Président.